

Paris, le 22 octobre 2025

A l'attention des Président(e) des Classes reconnues.

Mesdames, Messieurs les Président(e)s de Classe,

À la suite de la décision du Conseil d'Administration de la FFVoile de mettre fin à la dérogation relative à la cotisation des Classes, dérogation qui prévalait depuis l'affiliation des Classes Voile Légère et Habitable, j'ai été informé des récents échanges sur ce sujet par Jean - Pierre Blache - Administrateur chargé de votre représentation au Conseil d'administration.

Je souhaite rappeler que l'évolution de nos textes, imposée par le Ministère des Sports, a nécessité de modifier le statut des Classes, désormais passées du régime de « Classe affiliée » à celui de « Classe Reconnue » (suppression des membres associés – refonte des textes statutaires / AG mars 2023).

La création de cette cotisation, tout comme l'évolution du statut d'affiliation vers la reconnaissance, ont été présentées, expliquées et débattues depuis plus d'un an au cours des différentes réunions des Classes, permettant à chacun.e de s'exprimer et d'être pleinement associé.e à la réflexion. Cette concertation prolongée témoigne de la volonté partagée de construire collectivement un cadre équilibré et durable pour l'organisation et la représentativité de nos Classes au sein de la FFVoile.

Les montants des cotisations qui se veulent avant toute chose, raisonnables et proportionnés, ont été entérinés par le Bureau exécutif en date du 6 août 2025.

Cette nouvelle organisation permet de clarifier statutairement notre relation, et vous permet de continuer à bénéficier des mêmes droits et services qu'auparavant, notamment :

- Assurance : contrat groupe couvrant la responsabilité civile des associations et de leurs dirigeants ;
- Assistance du Service des Pratiques Sportives, pour toute question technique, sportive, attribution de Championnat de France et / ou de coordination de calendrier ;
- Soutien de la Commission Centrale d'Arbitrage, qui forme et accompagne les arbitres officiant sur nos / vos compétitions ;
- Appui du Service Informatique, qui développe et entretient les outils de calendrier et de classement valorisant vos dynamiques de Classe ;
- Soutien politique et institutionnel, notamment face à certaines démarches administratives complexes ;
- Accompagnement du Service Juridique, Réglementaire et Statutaire de la FFVoile, qui vous assiste tout au long de l'année dans le respect des règles fédérales et des exigences de nos autorités de tutelle ;
- Animation d'un réseau inter-classes, ouvert à toutes les disciplines, de la Voile Radio-Commandée à l'Habitable, avec la participation régulière de cadres de la FFVoile pour favoriser votre développement.
- Pour les Classes Voile Légère, la possibilité de délivrer des titres de Champion et Championne de France de Classe, conformément au règlement en vigueur.

Jusqu'à présent, la FFVoile avait fait le choix d'exonérer les Classes de toute cotisation. Cependant, afin de préserver la qualité des services rendus et de soutenir durablement notre fonctionnement collectif, il est désormais nécessaire que les Classes puissent y contribuer.

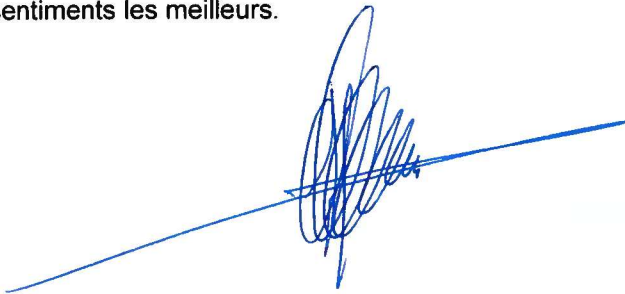
Je suis convaincu que vous comprendrez la logique et la portée de cette évolution que le Bureau Exécutif a souhaité au regard des services et de l'accompagnement que la FFVoile met à votre disposition.

Cette participation financière permettra d'assurer le maintien de la reconnaissance des Classes au sein de notre institution, et contribuera à la pérennité du soutien de la FFVoile, dans l'intérêt commun du développement de notre Sport.

En complément, je souhaite saluer l'implication et le dévouement de Jean - Pierre Blache. Son travail, essentiel sur les aspects statutaires comme administratifs, contribue à la solidité de notre Fédération et à la défense de vos intérêts. Les réunions qu'il anime, ouvertes à toutes les Classes, doivent faire émerger plusieurs groupes de travail sur le développement des pratiques sportives. Les propositions d'actions qui en découlent pourraient, dès lors qu'elles participent au développement sportif de la Voile, être soutenues financièrement par la FFVoile.

Je suis certain que cette nouvelle organisation nous engagera dans une dynamique collective plus vertueuse, contribuera à la mise en place de nouvelles actions de développement.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Président(e)s de Classe, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean - Luc Denéchau